

**Procès-verbal du Conseil Municipal**  
**Commune de LA CHAPELLE-AU-RIBOUL**  
**Séance du 6 juillet 2023**

Convoqués le 30 juin 2023

Affiché le 30 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois le six juillet à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal de la commune, sous la présidence de M. Jérôme HARAULT, le Maire.

**Étaient présents** : MM. Harault, Collin, Hédin, Mmes Nedjaï (arrivée à 20h30) Besland, Dassé, Grihard, Hubert, Jardin, Louyer, Plumail

**Étaient absentes/excusées** : MM. Cahu, Chauvet, Goupil, Mme Loupil

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Laure LOUYER

### **Présentation du nouvel agent technique**

Le maire présente Christophe Tannou, recruté en qualité d'agent technique en remplacement d'Arnaud Blanchard qui a demandé sa mutation.

### **Présentation de l'opportunité de l'éolien sur la commune**

La personne qui avait sollicité cet exposé devant le conseil municipal, ne s'est pas présentée.

### **Procès-verbal de la séance du 25 mai 2023**

En raison de l'arrêt maladie prolongé de la secrétaire de mairie, ce procès-verbal n'a pu être rédigé à ce jour.

### **Adjonction à l'ordre du jour**

Il est proposé d'abonder le compte 014 de 2800 € pris sur le compte 011 (charges à caractère général).

Avis favorable à l'unanimité

### **Commission locale d'évaluation des charges transférées**

Mayenne communauté soumet à toutes les communes le rapport final sur les conclusions de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 20 juin 2023.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

### **Fonds d'innovation pédagogique**

Dans le cadre de l'opération « Notre école faisons-la ensemble » initiée par le Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse », une subvention de 250 € est accordée à la commune pour le financement de la mare pédagogique réalisée à l'école. Une convention doit être signée pour le versement de cette subvention. La convention prévoit de plus qu'une communication doit être effectuée par la commune avec le logo de l'opération.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour la signature de cette convention et la réalisation d'un panneau d'information.

### **Recrutement de l'agent technique**

Une transmission des connaissances est indispensable entre l'agent technique muté et le nouvel agent technique. Il est proposé un mois de recrutement anticipé du nouvel agent afin qu'il puisse bénéficier d'un minimum de formation

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

### **Ménage d'été**

L'agent en poste à l'école en qualité d'AESH va effectuer le ménage d'été dans les bâtiments communaux. Le nombre d'heures sera calculé en comparaison des années précédentes.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

### **Comptes-rendus des différentes réunions et commissions**

#### **Mayenne communauté**

Le conseil communautaire a voté le passage de la micro-crèche de Mayenne en mode PSU afin de favoriser les familles les plus modestes et de faciliter les échanges de garde avec la crèche qui fonctionne sur ce mode.

L'office de tourisme de la vallée de Haute-Mayenne jusqu'à présent associatif prend désormais la forme d'un EPIC (établissement public industriel et commercial). Il sera sous la tutelle d'un comité directeur composé de 6 titulaires et 6 suppléants élus par le conseil communautaire. Mme Nedjaï a été élue suppléante.

Le camping de Mayenne bénéficie désormais d'une 3<sup>ème</sup> étoile, ce qui permet des recettes supplémentaires en raison d'une taxe de séjour plus élevée.

Afin de réaliser le transfert de compétences prévu par la loi dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, Mayenne communauté va faire appel à un cabinet d'études chargé de faire un état des lieux dans les communes.

#### **Réunion inter-associative**

Elle s'est déroulée le 28 juin de façon très constructive avec un excellent bilan des actions et des projets partagés entre associations.

Dans le cadre des manifestations organisées sur la place de l'église, la problématique de l'ampérage sera à revoir. Le club de foot souhaiterait l'installation d'un casier pour son matériel salle polyvalente.

#### **Repas des aînés**

La commission action sociale s'est interrogée sur la date du repas des aînés, envisagée pour le 16 septembre. Le restaurant « Chez Christelle et Nico » n'est pas disponible mais il est difficile de reporter car le chanteur Pierre Bouguier avait dû être décommandé en avril suite à l'annulation du repas et a réservé cette nouvelle date. De plus, c'est aussi la date de la journée convivialité organisée par le comité des fêtes, ce qui permettra des échanges intergénérationnels. Si la date du 16 septembre est maintenue, il sera nécessaire de faire appel à un traiteur. Le prix pourrait être de 25 € par personne, dont une participation de 12,50 € pour les personnes de 65 ans et plus dans l'année.

Le conseil municipal se prononce sur la date du 16 septembre :

9 pour

4 abstentions

#### **Planète en fête**

Jérôme Harault et Thérèse Plumail ont participé en qualité de bénévoles à l'organisation de Planète en fête. Le week-end des 1<sup>er</sup> et 2 juillet a été très réussi avec la visite de 6000 personnes.

#### **Réunion publique**

Le 16 juin, une réunion publique au sujet du P'tit marché a rassemblé une cinquantaine de personnes. Il a été proposé une date par mois, décalée par rapport à celui du Horps, soit le troisième vendredi du mois de septembre à décembre et d'avril à juillet. Un groupe de réflexion sera mis en place en septembre.

#### **Questions diverses**

L'inauguration de la nouvelle dénomination de l'école Clarence Campbell aura lieu le vendredi 15 septembre à 19 h.

L'entreprise Bergue réfléchit à l'achat d'un terrain sur la commune aux fins d'agrandissement.

Logements, 1, place de l'église :

Le numéro 4 à l'étage va être occupé et le n° 3 sera meublé avec du mobilier communal en réserve.

Réouverture de l'épicerie

Vanessa Mézière reprend le commerce dont l'ouverture est prévue le lundi 31 juillet. Une modification du compteur est à prévoir.

Fibre optique

En raison de l'installation de la fibre optique sur la commune, l'entreprise Orange prévoit d'enlever tous les câbles en cuivre d'ici 2025. Ce sera en effet la fin de ce réseau. Par conséquent, le téléphone fixe et Internet devront à cette date passer par la fibre.

***Prochain conseil municipal :***

**jeudi 31 août 2023 à 20h00**

Séance levée à 22 h 55